



Bulletin d'adhésion 2025

A renvoyer dès janvier

Informations professionnelles

Nom :

Prénom :

Nom et adresse Structure :

.....

.....

Téléphone pro : / / /

Mail pro :

(mail utilisé en priorité, sauf indication contraire)

Emploi :

Catégorie : A B C

Statut : Titulaire / Contractuel CDD / CDI / vacataire / autre :

.....

Corps / Grade / IM :

Informations personnelles

Adresse perso :

.....

.....

Tel perso : / / /

Mail perso :

Cotisation 2025 : voir aide au calcul au dos

Montant arrondi : €

Mode de règlement : précisez le nombre d'échéance

Prélèvement(s) 1, 6 ou 12 (joindre un RIB)

Chèque(s) 1 à 4 (à l'ordre de Sud Rural Territoires)

Coche si ton département correspond à l'une des sections locales :

Auvergne Rhône Alpes

Bourgogne Franche Comté

Finistère

Hérault

Ile et Vilaine

Martinique

Normandie

Nouvelle Aquitaine

Sud Terres du Sud – Occitanie

Pays de Loire

Pays du Nord

Hors section

Ces informations nous serviront à mieux cibler l'information et les demandes de disponibilités syndicales.

Tu recevras début 2026, un reçu fiscal te permettant de recevoir une réduction d'impôt de 66% (ou un crédit d'impôt si non imposable) du montant de ta cotisation.

Si tu souhaites participer activement à la vie de SUD RURAL TERRITOIRES, dis-le nous :

[buro à sud-rural.org](mailto:buro@sud-rural.org)

Des ASA (autorisation spéciale d'absence) ou une décharge syndicale (max 50%) peut t'être proposé.

A renvoyer complété et accompagné du RIB ou des chèques à :

SUD RURAL TERRITOIRES

Courrier Syndical

Sabrina PENNINCKX

EPLEFPA LA COTE ST ANDRE

57 avenue Charles De Gaulles / BP 82

38261 LA COTE ST ANDRE Cedex 1



Calcul des cotisations :

Principe général :

Tu prends ta fiche de paye du mois de décembre de l'année précédente, tu cherches le montant du cumul annuel de ton revenu net. Calcule ta cotisation selon :

Cumul revenus net > **18 300€** : Cotisation = Revenus Nets X **0.5 %**

Cumul revenus net < **18 300€** : Cotisation = Revenus Nets X **0.4 %**

Réduction d'impôt :

Le reçu fiscal transmis en début d'année te permettra :

- Si tu es imposable : réduction d'impôt d'un montant égal à **66%** du montant de ta cotisation.
- Si tu n'es pas imposable : tu recevras un chèque de crédit d'impôt du même montant.

Quand et comment cotiser ?

En principe, tu cotises en début d'année pour l'année à venir. (en janvier 2025, sur la base des revenus 2024).

Si tu nous rejoins en cours d'année, tu peux cotiser au prorata du nombre de mois restants.

Tu peux choisir de payer par prélèvement (tu nous fournis un RIB) en 1 à 12 fois ; ou par chèque (de 1 à 4 fois).

Tu envoies ton bulletin d'adhésion complété avec éventuellement ton RIB à l'adresse en bas de page 1, par courrier ou par mail.

Des exemples :

Camille est directeur-trice (bon, ok, on en a pas encore de directeur-trice !). Son revenu annuel net est de 56 300€.

*56 300€ > 18 300€ → cotisation = 56 300 X 0.5% = 281.50 = arrondi à **281 €***

*Camille est imposable, iel pourra déduire de ses impôts un montant de 281 X 66% = **185 €***

Camille est assistant-e d'éducation à temps partiel, iel a un revenu annuel net de 10 500€.

*10 500€ < 18 300€ → cotisation = 10 500 X 0.4% = **42 €***



INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Par cette adhésion, vous consentez à ce qu'elles soient conservées de façon nominative pendant 3 ans, puis anonymisées à des fins statistiques et à ce qu'elles puissent être croisées pendant leur durée de conservation avec les données publiées par le ministère relatives à des modifications de situation administrative, dans le but de pouvoir assurer le suivi de carrière et de pouvoir renseigner au mieux les adhérents. Elles font donc l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à Sud Rural Territoires. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à :

[buro à sud-rural.org](mailto:buro@sud-rural.org)

A renvoyer complété et accompagné du RIB ou des chèques à :

SUD RURAL TERRITOIRES

Courrier Syndical

Sabrina PENNINGX

EPLEFPA LA COTE ST ANDRE

57 avenue Charles De Gaulles / BP 82

38261 LA COTE ST ANDRE Cedex 1